

Les profits nets réalisés sur les opérations de l'année finissant le 31 mars dernier ont été de \$7594.92, déduction faite de \$1208.07 sur la valeur des immeubles appartenant à la société.

A même ces profits nets, deux dividendes semi annuels au taux de 6% par an, et formant la somme de \$5,618.81, ont été payés aux actionnaires du fonds permanent, et la balance a été ajoutée à notre fonds de réserve qui s'élève maintenant à la somme \$11,119.92.

La part du fonds permanent dans ce surplus est de \$8,520.78, ce qui porte la valeur des actions de ce fonds à la somme de \$109.20 par \$100.

Une nouvelle classe mobile, la classe F a été ouverte le premier avril dernier, et nous sommes heureux de vous apprendre que la somme de \$34,400 a déjà été souscrite. Cet empressement de la part du public est une preuve non équivoque du degré de confiance dont jouit notre société.

A raison des divers changements survenus ces années dernières dans la législation concernant les sociétés de construction, et de certains amendements déjà introduits dans notre constitution, entr'autres la conversion du fonds d'appropriation en fonds permanent, une refonte générale de notre constitution était devenue nécessaire. Ce travail a été fait avec soin par un homme des plus compétents et sera soumis à vos délibérations.

Le Bureau de Direction a continué l'engagement des anciens officiers et se fait un devoir de constater la complète efficacité de leurs services, et le zèle qu'ils ont témoigné en toute occasion pour les intérêts de notre Société.

Le tout respectueusement soumis,

S. LESAGE,
Président.

Québec, 20 mai 1881.